DELIBERATION N° DI/2024/66

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322652-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 29 janvier 2024
Publié le 29 janvier 2024

Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 22 JANVIER 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Simon JAMELIN, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS donne pouvoir à Barbara COEVOET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Françoise MARTIN, Max-André PICK, Frédérique SEELS.

OBJET : Acquisition de la parcelle CV 278 pour 12 588 m² et d'une emprise d'environ 3 000 m² sur la parcelle CV 116, à WATTRELOS, rue du Beck, dans le cadre du projet de reconstruction du collège Pablo Neruda.

Vu le rapport DI/2024/66
Vu l'avis en date du 15 janvier 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'abroger la délibération n°DI/2022/138 prise par la Commission permanente lors de sa réunion du 30 mai 2022 relative à l'acquisition des parcelles non bâties sises à WATTRELOS pour une surface totale de 9 866 m² au prix d'un euro ;

- d'autoriser le transfert de domaine public à domaine public, à titre gratuit, de la parcelle CV 278 d'une superficie de 12 588 m² sise à WATTRELOS, en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

- d'autoriser l'acquisition à l'amiable d'une emprise d'environ 3 000 m² à prélever sur la parcelle CV 116 sise à WATTRELOS au prix d'un euro hors frais d'acte ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces acquisitions ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence ;

- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 16007OP013 du budget départemental 2024, enveloppe 16007E19.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 20.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur JAMELIN (porteur du pouvoir de Madame MIKOLAJCZAK).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement

DEPARTEMENT DU NORD - CONSEIL DEPARTEMENTAL - RF

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

RAPPORT N° DI/2024/66

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 22 janvier 2024

OBJET : Acquisition de la parcelle CV 278 pour 12 588 m² et d'une emprise d'environ 3 000 m² sur la parcelle CV 116, à WATTRELOS, rue du Beck, dans le cadre du projet de reconstruction du collège Pablo Neruda.

Inauguré le 7 avril 1975, le collège Pablo Neruda est le dernier collège à ossature métallique, dit de type Pailleron, du Nord. Une surveillance renforcée rendue nécessaire par l'état général des bâtiments ainsi que des travaux réguliers et coûteux de maintenance et de conservation ont amené le Département à envisager sa reconstruction sur un nouveau site.

La Ville de Wattrelos, consultée, a initialement proposé un site cadastré section BI n^{os} 134, 367 et 419 situé boulevard André Cambray pour une superficie totale de 9 866 m².

La Commission permanente du Département a autorisé par la délibération DI/2022/138 du 30 mai 2022 l'acquisition de ces parcelles au prix d'un euro. Les études de faisabilité effectuées ont cependant permis d'arriver à la conclusion que le terrain pressenti était inadapté à la construction d'un équipement scolaire.

La Ville de Wattrelos est revenue vers le Département en proposant un site mieux adapté, situé rue du Beck et cadastré section CV n° 278 pour 12 588 m² et CV 116p pour une emprise de 3 000 m² soit une superficie totale de 15 588 m².

La parcelle CV 278 dépend du domaine public communal et fera l'objet d'un transfert de domaine public à domaine public à titre gratuit, en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

L'emprise de 3 000 m² à prélever sur la parcelle CV 116 dépend du domaine privé communal et sera cédée au Département au prix d'un euro hors frais d'acte.

Le document d'arpentage sera à la charge de l'acquéreur. Les actes d'acquisition seront établis sous la forme administrative par le Département.

La délibération de la Commission permanente du 30 mai 2022 n° DI/2022/138 est annulée par la présente délibération qui la remplace.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'abroger la délibération n°DI/2022/138 prise par la Commission permanente lors de sa réunion du 30 mai 2022 relative à l'acquisition des parcelles non bâties sises à WATTRELOS pour une surface totale de 9 866 m² au prix d'un euro ;

- d'autoriser le transfert de domaine public à domaine public, à titre gratuit, de la parcelle CV 278 d'une superficie de 12 588 m², en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

- d'autoriser l'acquisition à l'amiable d'une emprise d'environ 3 000 m² à prélever sur la parcelle CV 116 au prix d'un euro hors frais d'acte ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces acquisitions ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence ;

- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 16007OP013 du budget départemental 2024, enveloppe 16007E19.

Nicolas LEBLANC
Conseiller Départemental délégué au Patrimoine,
Renouvellement urbain et Politique de la ville